

# COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Fax : 05.49.95.51.40

Site : [www.amailloux.com](http://www.amailloux.com)

Mail : [mairie-amailloux@cc-parthenay.fr](mailto:mairie-amailloux@cc-parthenay.fr)

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 9 – 19/01/2016

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil seize, le 19 janvier,  
le Conseil Municipal de la commune d'AMAILLOUX dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BRESCIA -Maire-**

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 janvier 2016.**

Affichée le : **11 janvier 2016**

**Présents :** Mme BRESCIA Nathalie Maire – M. LIAUD Patrick 1<sup>er</sup> adjoint - Mme BOCHE Delphine 2<sup>ème</sup> adjointe - M. BRACONNIER Michaël 3<sup>ème</sup> adjoint – Mme BLANCHARD Nelly 4<sup>ème</sup> adjointe – M. LUMINEAU Jean-Michel - Mme JENOT Julie – M. LERAY Christian - M. DAYAN Frédéric – M. BAZIRE Raymond – Mme FAUCHER Diana - M. BROTTIER Franck - M. GUILLON Éric - M. BRILLANCEAU Sébastien - Mme LANGFORD Denise –

**Absent :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire :** Mme JENOT Julie.

#### **BÂTIMENTS**

#### **OBJET :**

**Maison des associations salle de la Futaie**  
**Tarifs et conditions de location.**

**Le conseil municipal,**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :*

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la maison des associations salle de la Futaie et des  
**deux chambres attenantes :**

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/02/2016

Application en ligne E.legifrance.com

079-217900083-20160119-D9\_201619012016-0

Types de location	Coût de la location
<u>Associations communales:</u>	
↳ Réunion simple	Gratuit
↳ Vin d'honneur ou autre	Gratuit
<u>Associations et organismes extérieurs</u>	
↳ Réunion simple	50 €
<u>Particuliers</u>	
↳ Vin d'honneur	30 €
↳ Repas	50 €
↳ Utilisation à but commercial	50 €
↳ Chambres (la nuitée)	25 € en été* 30 € en hiver *

\* tarif hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril

\* tarif été : du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre

### Caution :

Le montant de la caution pour la salle de la Maison des Associations et des deux chambres est 100 €.

### Location de la salle aux habitants du village de la Futaie :

Il est rappelé que pour les habitants de La Futaie domiciliés du 1 au 10 place de La Futaie, du 1 au 3 allée de la Liberté et du 1 au 3 allée de La Futaie, la réservation de la salle est gratuite.

### Durée de la location :

La location de la maison des associations salle de la Futaie se fera à la journée. Elle débutera à 8 heures pour se terminer à 8 heures le lendemain. Si une demande de journée supplémentaire est faite, le tarif sera majoré de 50 %.

### Nettoyage :

Si l'usager ne désire pas effectuer l'entretien des locaux, selon la convention en vigueur, il lui sera demandé une participation de 100 €.

La prise d'effet interviendra pour toute demande de location à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Sous-Préfecture**  
Le : 1<sup>er</sup> février 2016

**Publié ou notifié**  
Le : 1<sup>er</sup> février 2016

En Mairie le 25 janvier 2016

Le Maire,



Nathalie BRESCIA

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/02/2016

Application agréée E-lexperts.com

079-217980083-20160118-09\_201619012016-0